

Présentation générale sur les Oiseaux d'eau de l'Estuaire et des Marais de Vilaine

*Cette note n'a pour ambition que d'éclairer les acteurs du territoire potentiellement candidat au
Concours Oiseaux d'Eau initié en février 2022 par l'EPTB Vilaine*

La mosaïque de paysages qui compose les territoires de l'Estuaire de la Vilaine et des Marais de Vilaine, offre des conditions d'accueil attractives pour une grande diversité d'espèces d'oiseaux associés aux milieux aquatiques : des espaces qui découvrent à marée basse, les dunes et hauts de plage, les lagunes littorales, mares et plans d'eau. Les roselières, boisements et prairies, où la végétation naturelle s'exprime, offrent d'autres espaces complémentaires pour ces oiseaux. L'état de conservation de ces milieux, comme le respect de la quiétude de la vie sauvage, sont déterminants pour la survie des oiseaux d'eau.

Suivant leur morphologie, les oiseaux d'eau ont souvent un régime alimentaire particulier. Il y a ceux qui disposent de pattes plus ou moins longues et un bec plutôt fin, plus ou moins prolongé : il s'agit des limicoles ou échassiers comme le bécasseau sanderling, l'huitrier pie, la barge rousse, l'aigrette garzette, la spatule blanche, l'échasse blanche, la grande aigrette, le vanneau huppé, le pluvier doré, la cigogne... Ils sont adaptés pour fouiller le sol pour trouver leur précieux butin et pour se déplacer dans des milieux totalement recouverts d'eau. Il y a aussi les canards. Parmi les canards plongeurs, on peut citer : le grèbe huppé, le fuligule milouinan, le fuligule morillon, le puffin des Baléares... Ils vont totalement s'immerger pour attraper leurs proies qui peuvent être mobiles dans le milieu aquatique (poissons, crustacés, micro-organismes...) ou posés/mobiles sur le fond (mollusques, crustacés, végétation...). Parmi les canards de surface, on peut remarquer la bernache cravant, le canard pilet, le canard souchet, le canard colvert. Ils se contentent d'incliner la tête dans l'eau ou de basculer en laissant leur postérieur en surface. Certains se nourrissent de végétations, d'autres de petits crustacés, d'organismes aquatiques mobiles... Il y en a bien d'autres : le martin pêcheur, le râle d'eau, le goéland marin, la mouette rieuse, le cormoran...

Les oiseaux sont particulièrement sensibles au dérangement. Pour cela, lorsqu'on les observe, il convient de respecter les règles minimales suivantes :

- Rester à une distance respectable, notamment pour éviter de provoquer des vols
- Rester sur les sentiers balisés et lieux d'observation aménagés
- Tenir le chien en laisse ou sous les ordres
- S'informer sur la réglementation et sur les potentielles périodes de restriction d'accès
- Ne pas débarquer sur les îles

Pour en savoir davantage, et à titre d'exemple, on vous invite à parcourir les sites internet suivants :

<https://www.eau-et-rivieres.org/fiches-peda-faune#oiseaux>;

<https://fr.calameo.com/read/0052948526b24792c2ef3>

<https://www.parc-naturel-briere.com/fr/leparc/un-territoire-dexception/ses-milieux-naturels-et-sa-biodiversite/faune-et-flore-du-parc-naturel>

<https://www.decouvrirlegolfedumorbihan.bzh/oiseaux>